

Termes de référence

Identification des investissements prioritaires du projet RESITCHAD

1. Contexte de l'étude

Dans le cadre de la recherche de solutions pérennes pour traiter les problèmes de fragilité et de vulnérabilité, d'accès aux services sociaux de base et pour faire face à un afflux de réfugiés auxquels les régions frontalières du Nord de et l'Est sont confrontés, la Banque mondiale et la République du Tchad ont initié un important projet de développement territorial et de résilience au Tchad (RESITCHAD) d'un montant de 140 millions de dollars américains.

Objectif de développement du projet

Améliorer l'accès aux infrastructures, aux services de base et aux opportunités économiques, et renforcer la capacité des institutions locales à fournir des services locaux dans certaines régions du Tchad.

Zone du Projet, composantes et cycles d'intervention

Le projet se concentrera sur les provinces du Nord (Borkou, Ennedi-Est, Ennedi-Ouest, Tibesti) et de l'Est (Ouaddaï, Sila, Wadi Fira). Ces provinces ont été sélectionnées en raison de leur fragilité historique, de leur vulnérabilité aux risques de conflit et au changement climatique et de la présence importante de réfugiés (Est).

Le choix des départements, communes et villages prioritaires pour l'intervention se fera dans le cadre d'un processus en trois étapes où la sélection des zones prioritaires pour l'intervention sera guidée par quatre principes : (a) la vulnérabilité (y compris l'exposition aux risques naturels sensibles au climat), (b) la faisabilité, (c) l'équité et (d) la viabilité économique.

Les composantes de ce projet sont les suivantes :

Composante 1 : Investir dans des infrastructures et des services locaux et communautaires résilients (105 millions de dollars)

Le projet à travers cette composante financera des investissements en infrastructures, notamment des infrastructures communautaires résilientes au climat (telles que des forages, des espaces verts, des jardins communautaires, des centres socioculturels, etc.) identifiées par les communautés locales (dans les cantons et les communes).

Répartie en deux sous composante dont :

- La sous-composante 1.1, pour des investissements transformateurs à plus grande échelle (tels que des marchés, des infrastructures de drainage et des digues, entre autres)
- La sous-composante 1.2, pour accroître la résilience sociale, économique et climatique.

Deux cycles d'investissements dans les provinces, départements et communes prioritaires identifiés sont prévus. Un pourcentage de 60/40 est proposé entre le premier et le deuxième cycle d'investissements ainsi qu'une allocation théorique par province basée sur la population pour les sous-

composantes 1.1 et 1.2.

Les activités cibleront les réfugiés vivant au Tchad et leurs communautés d'accueil, en particulier dans l'Est. Les ressources supplémentaires du WHR permettront au projet de promouvoir des solutions durables pour les réfugiés et les communautés d'accueil et un indicateur sur la "concentration de réfugiés" est inclus dans l'indice de ciblage de la vulnérabilité. En outre, dans le cadre de l'évaluation de la "faisabilité", les camps de réfugiés et les villages environnants dans un rayon de 25 km autour des villes seront également ciblés. Cela permettra de soutenir la prestation de services, les opportunités économiques, les conditions de vie, ainsi que l'intégration urbaine et économique entre les camps, les villages environnants et les villes. Cette approche complétera le Projet d'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil (P164748) qui cible les camps de réfugiés et les villages dans un rayon de 25 km. Le projet encouragera l'approche des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans la construction ou la réhabilitation des infrastructures.

Sous-composante 1.1 : Investissements au niveau communautaire dans les services de base, la résilience et l'infrastructure (31 millions USD)

Cette sous-composante financera les investissements communautaires dans les services de base et les infrastructures, dont les priorités sont définies de manière participative par les communautés et le gouvernement.

Cette sous-composante sera conçue en adoptant une approche progressive, en commençant par une première série d'activités à impact rapide (« quick wins ») au niveau de la communauté. Parallèlement, le projet (composante 2) soutiendra les institutions locales (déconcentrées et décentralisées) et préparera des investissements supplémentaires à mettre en œuvre au cours des deux cycles d'investissement du projet.

Les premiers investissements du projet ("quick wins") devraient bénéficier aux provinces du Nord (Borkou, Tibesti, Ennedi Est et Ouest), compte tenu de l'état de fragilité et des besoins actuels. Plus précisément, ils cibleront les cinq principales villes du Nord, à savoir Amdjarass, Bahai, Bardai, Fada et Faya . Ils s'appuieront sur les plans de développement locaux existants et/ou sur une évaluation consultative rapide afin de répondre aux besoins immédiats des communautés, de rendre les bénéficiaires plus résistants aux risques environnementaux et d'encourager leur participation active tout au long de la mise en œuvre.

Ces activités à impact rapide seront exécutées par une tierce partie déjà présente dans ces provinces.

Sous-composante 1.2 : Réalisation d'investissements pour le développement économique local (74 millions de dollars)

A travers cette composante Resitchad financera des investissements à plus grande échelle dans les principaux centres économiques - y compris les villes et leurs arrière-pays - afin d'améliorer le développement économique local, de créer des avantages à court terme pour les activités économiques existantes, d'accroître la résilience spécifique des lieux au changement climatique, mais aussi de créer des sources économiques de résilience à plus long terme. Les villes ciblées et leur arrière-pays sont susceptibles d'inclure des villes importantes telles que Fada, Faya, Amdjarass et Bardai dans le nord, et celles touchées par les déplacements forcés telles que Abéché, Goz Beida, Koukou-Angarana, Iriba et Guereda.

Comme pour la sous-composante 1.1, les investissements seront choisis dans un menu ouvert d'investissements soumis à une courte liste négative. Entre autres considérations, les investissements au titre de cette sous-composante peuvent porter sur l'amélioration de la résilience aux inondations et aux sécheresses, la facilitation du commerce des produits agricoles et du bétail (marchés publics et marchés aux bestiaux) et l'amélioration de la connectivité et de la mobilité rurales (gares routières, infrastructures routières rurales). À ce titre, les investissements prendront en compte les activités économiques interprovinciales et transfrontalières (y compris le commerce transfrontalier).

Les activités à moyenne et grande échelle du projet qui seront financées par cette sous-composante débiteront au cours de la deuxième année de mise en œuvre du projet, mais des études connexes seront réalisées dès la première année.

Composante 2 : Renforcement des capacités communautaires et institutionnelles (20 millions de dollars)

RESITCHAD par le biais de cette composante financera des activités de formation et de renforcement des capacités au profit des institutions communautaires et les gouvernements locaux (à la fois décentralisées et déconcentrées) pour la planification du développement.

Sous-composante 2.1 : Renforcement des capacités de planification communautaire pour renforcer la résilience locale et l'inclusion (8 millions de dollars)

La planification participative sera soutenue dans les domaines identifiés, y compris l'identification des sous-projets, l'établissement des priorités, la sélection pour le financement au titre de la composante 1, et le suivi ultérieur de la mise en œuvre ainsi que l'exploitation et la maintenance finales. Le projet renforcera la capacité des parties prenantes locales à prendre des décisions inclusives et sensibles aux conflits et au climat afin de soutenir l'investissement de fonds dans le cadre de la Composante 1. En fonction de la demande et des réalités locales, le projet soutiendra la préparation de plans de développement provinciaux, départementaux et locaux tenant compte du climat, ou soutiendra des processus consultatifs simplifiés.

Cette sous-composante financera aussi des formations axées sur l'égalité des sexes. Le projet encouragera également les possibilités d'apprentissage entre pairs parmi les femmes exerçant des différentes professions.

Dans les zones d'accueil des réfugiés, les réfugiés et les institutions d'accueil inter-réfugiés seront inclus dans l'identification et la supervision des sous-projets.

Sous-composante 2.2 : Renforcement des collectivités territoriales (8 millions USD)

Le projet via cette sous-composante aidera les gouvernements locaux à remplir les aspects clés du rôle qui leur a été confié, en particulier dans la dynamique du Tchad à se rapprocher de la mise en œuvre d'un programme de décentralisation. Les activités spécifiques, à définir par une évaluation des capacités à réaliser dans les premiers mois de la mise en œuvre du projet, comprendront : (a) des évaluations des institutions locales pour évaluer le personnel, l'équipement, les capacités des fonctions principales, la cartographie des services locaux et la capacité ; et (b) la fourniture d'une assistance technique (AT) et des formations pour les fonctionnaires des institutions locales afin d'améliorer l'exécution de leurs fonctions mandatées - y compris l'engagement positif avec les communautés à travers la planification participative du développement, le suivi de la mise en œuvre des sous-projets, et les rapports périodiques sur la mise en œuvre du projet ; c) une assistance en matière de budgétisation, de financement, de passation de marchés et d'établissement de rapports pour répondre aux exigences nationales identifiées ; d) un soutien à la planification du développement local (lorsque cela est nécessaire), notamment en veillant à l'inclusion de stratégies et de plans d'adaptation et d'atténuation des risques liés aux catastrophes et au climat ; et e) l'exploitation et la maintenance.

Cette sous-composante facilitera également la visite des responsables locaux sur les sites des sous-projets et leur participation aux ateliers de planification, le cas échéant.

Elle peut également fournir des équipements de base aux municipalités.

Le ciblage dans le cadre de cette composante sera aligné sur les investissements de la composante 1. Les communes qui bénéficieront des investissements de la composante 1 seront principalement ciblées pour cette sous-composante, afin de maximiser les synergies et l'impact. Un programme de renforcement des capacités sera développé sur la base des évaluations des gouvernements locaux

engagés dans le projet et en s'appuyant sur les programmes et priorités existants du gouvernement, y compris ceux financés par d'autres donateurs/bilatéraux.

Sous-composante 2.3 : Renforcement des institutions déconcentrées (4 millions de dollars)

Cette sous composante vise à soutenir l'administration déconcentrée, en mettant l'accent sur le renforcement des processus de planification efficacement du développement, la mise en œuvre des politiques nationales, la mise à disposition des services et amélioration du contrôle du gouvernement central sur les administrations locales.

Le projet par cette sous-composante apportera un soutien aux comités d'action provinciaux, départementaux et locaux (CPA, CDA et CLA), qui sont ancrés auprès des autorités administratives (gouverneurs et préfets) et coordonnent les actions de développement local, y compris la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans leur domaine de compétence. Ce soutien comprendra également la construction ou la réhabilitation et l'équipement de bâtiments administratifs, afin d'améliorer la capacité physique à planifier, superviser et coordonner le développement local dans les provinces, en mettant l'accent sur les gouvernorats.

Le soutien aux comités d'action et aux gouvernorats, combiné à la mise en place de bureaux provinciaux de l'unité d'exécution du programme, contribuera à l'émergence de pôles de développement dans les capitales provinciales ciblées.

Composante 3 : Gestion du projet (15 millions de dollars)

Cette composante financera (a) la gestion du projet, y compris la planification technique, la gestion financière, la passation de marchés, la gestion des risques sociaux et environnementaux, les analyses de sécurité et les plans d'intervention, et les communications ; (b) le suivi du projet, qui comprend un système de suivi géo-piloté (GEMS) et un mécanisme de retour d'information et de redressement des griefs des bénéficiaires (GRM) ; (c) l'évaluation de l'impact ; (d) les analyses continues des conflits ; (e) les études en flux tendu en fonction des besoins ; (f) le financement du suivi par des tiers, en fonction des conditions de sécurité ; et (g) les frais de fonctionnement (y compris les missions sur le terrain, en fonction des conditions de sécurité).

Composante 4 : Intervention d'urgence en cas de catastrophe (0 USD)

Une composante d'intervention d'urgence (CERC), initialement sans allocation budgétaire, permettra la réaffectation rapide des fonds du projet en cas de crise naturelle ou d'origine humaine et d'épidémies majeures d'importance pour la santé publique pendant la mise en œuvre du projet, conformément à la politique de financement des projets d'investissement (IPF) de la Banque mondiale, paragraphe 12 (Projets dans des situations de besoin urgent d'assistance ou de contraintes de capacité).

Bénéficiaires du projet

Le projet (toutes composantes confondues) bénéficiera à environ 769 000 personnes, toutes composantes confondues. Parmi ces personnes, 384 500 seront des bénéficiaires directs, ce qui correspond à une estimation prudente d'environ 50 % de la population des villes et villages cibles. Les bénéficiaires seront les populations locales, y compris les ménages et les groupes vulnérables, les réfugiés, les communautés d'accueil, les jeunes, les associations de femmes et les agents du gouvernement local. Les réfugiés bénéficieront non seulement d'un meilleur accès aux services de base, mais aussi d'opportunités économiques. La présence des institutions sera renforcée par l'amélioration de la capacité des communes à fournir des services de base.

Dans le Nord, le projet touchera 139 000 bénéficiaires (69 500 bénéficiaires directs) vivant dans des

villes et un camp (dont 55 % de femmes). Cinq communes seront prioritaires dans la phase de "quick wins" (Fada, Faya, Bardai, Amdjarass et Bahai). Ces communes comptent 102 000 résidents urbains. D'autres départements seront inclus dans les deux cycles d'investissement suivants. Le Nord abrite également un grand camp de réfugiés, Ouré Cassoni (36 966 habitants), situé à la frontière sud-est du Tibesti Est, à l'extérieur de Bardai, qui sera ciblé.

Dans l'Est, qui est plus densément peuplé, 630 000 personnes seront bénéficiaires, dont 315 000 bénéficiaires directs. Les bénéficiaires sont les communautés d'accueil et les réfugiés qui vivent dans une ville accueillant des réfugiés ou dans un rayon de 25 km autour d'une ville accueillant des réfugiés ou dans un rayon de 25 km autour d'un grand camp de réfugiés. Il est prévu d'inclure 8 camps et 6 villes. Le nombre de réfugiés ciblés devrait être de 260 000 (130 000 bénéficiaires directs) dans l'Est (dont 55 % de femmes). Le nombre de membres de la communauté d'accueil visés est de 145 000 (72 500 bénéficiaires directs). Au total, le projet ciblera environ 3/4 de la population réfugiée dans l'Est. Outre les réfugiés et les hôtes, les bénéficiaires dans l'Est comprendront également les résidents des communes qui seront ciblées conformément à la méthodologie susmentionnée. Bien que la liste des communes prioritaires ne soit pas connue, on estime que 225 000 bénéficiaires (112 500 bénéficiaires directs) seront atteints. Ce chiffre correspond à la population totale des dix principales villes de l'Est, à l'exclusion des communautés d'accueil. Ces chiffres seront affinés une fois que les communes et les investissements prioritaires auront été identifiés.

2. Objectifs de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 1.2 du projet RESITCHAD - Réalisation d'investissements pour le développement économique local et de la composante 2 - Renforcement des capacités communautaires et institutionnelles, la mission a pour objectif d'identifier les investissements prioritaires du projet et d'évaluer les capacités communautaires et institutionnelles. Cette identification permettra d'établir une banque de projets prioritaires établie sur une base concertée, assortie de fiches de projet, et de préparer la mise en œuvre de la composante 2 du projet.

3. Consistance de la mission

La mission sera conduite au niveau des provinces suivantes :

Provinces du Nord	Borkou	Ennedi-Est	Ennedi-Ouest	Tibesti
Provinces de l'Est	Ouaddaï	Sila	Wadi Fira	

La méthodologie inclut une phase documentaire à N'Djamena, une validation technique intermédiaire de l'analyse documentaire par la partie gouvernementale, des consultations locales, la préparation d'un rapport final et la validation du rapport final par le CTP.

Au préalable une phase de recherche documentaire se fera au niveau central (à N'Djamena) afin de prendre en considération les différentes politiques sectorielles, les documents nationaux, provinciaux et locaux de planification, leurs cadres d'exécution, les projets en cours et toute autre information utile. Des entretiens et réunions seront organisés avec les Ministères techniques en vue de rassembler la documentation utile.

Un rapport d'analyse documentaire sera préparé et soumis à la validation de la partie gouvernementale.

Sur la base de cette analyse documentaire, des consultations seront menées sur le terrain. Dans chacune des provinces, le consultant aura les missions suivantes : (i) la collecte des données et de

documentation auprès des administrations déconcentrées, des collectivités territoriales et des autres parties prenantes ; (ii) des consultations avec les parties précitées ainsi que la société civile locale et les communautés.

La collecte des données se focalisera sur (a) le contenu des outils de planification des localités¹, (b) des investissements prioritaires en lien avec l'objectif de développement du RESITCHAD et (c) leur état de préparation et de maturité. Le Consultant devra préciser l'organisation de la collecte de données, pour la compléter dans le délai requis, et si nécessaire l'utilisation d'enquêteurs, le profil recherché et leur nombre.

Cette phase pourra être menée en parallèle d'une mission réalisée par les membres du CTP pour accompagner le processus de priorisation.

L'analyse des données collectées et les résultats des consultations informeront la rédaction d'un rapport sur les investissements prioritaires. Ce rapport sera discuté et validé par le niveau central (CTP). Il inclura une base de données des investissements prioritaires (fichier Excel par exemple) de façon à faciliter la lecture des données, la comparaison et l'analyse objective de chaque localité ainsi que des données cartographiques. Par ailleurs, chaque investissement identifié fera l'objet d'une fiche synthétique de projet pouvant appuyer la prise de décision. Cette fiche contiendra :

- La localisation de l'investissement
- Sa description
- La consistance des travaux et leur durée
- Les impacts attendus
- Une évaluation du coût
- La disponibilité du foncier
- Les éventuelles études disponibles
- La complémentarité avec d'autres projets
- Le potentiel d'utilisation de méthodes HIMO (travaux à haute intensité de main d'œuvre)
- La disponibilité du personnel pour le fonctionnement
- Le dispositif de maintenance et d'entretien
- Les contraintes sociales et environnementales.

Une attention particulière sera accordée au potentiel économique des investissements et aux projets ayant un potentiel de création d'emplois et de revenus. L'analyse devra (1) passer en revue les expériences passées de la localité par rapport aux investissements ayant conduit à des opportunités économiques/ création d'emplois pour les populations et les groupes vulnérables, et (2) identifier le potentiel économique/générateur d'emplois des investissements planifiés et identifiés pour une future mise en œuvre.

Dans son analyse des investissements, le Consultant évaluera leur pertinence pour atteindre l'objectif de développement du Projet, les aspects de résilience (pour la localisation en zones moins vulnérables aux inondations et l'intégration des méthodes de construction résilientes), leur degré de maturité (DAO, APD, APS ou autres études techniques, environnementales et sociales, fiches de projet, etc.), la vraisemblance des estimations des coûts et des délais, ainsi que des impacts attendus, le niveau de complexité de la mise en œuvre, les contraintes en termes de sauvegardes environnementales et sociales, et tout autre élément qui contribue à une meilleure appréciation de ces investissements. Cette analyse identifiera aussi l'existence de projets/investissements complémentaires des autres institutions d'appui au développement de manière générale. Cette analyse devra aboutir, en consultation avec la localité, à dresser une liste des priorités d'investissements budgétisés, classés selon l'ordre de priorités, leur pertinence pour RESITCHAD, le niveau de maturité, et la facilité de mise en œuvre avec des budget réalistes.

¹ Plans de développement provinciaux et locaux, schémas directeurs, plans d'urbanisme, plans de drainage etc.

Les aspects transversaux liés au genre, à l'inclusion sociale et à la fragilité seront analysés dans les fiches de projet : Les aspects genre, inclusion des personnes vulnérables et fragilité (pauvres, personnes déplacées, personnes handicapées, personnes affectées par la violence et les conflits, réfugiés, communautés hôtes, les ruraux) ; des objectifs/résultats pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes vulnérables ; la participation des groupes vulnérables à la priorisation des investissements.

Concernant l'évaluation des capacités des communautés et institutions, il s'agira de :

- Réaliser avec les acteurs pertinents une analyse participative des capacités ;
- identifier et analyser les programmes et actions de renforcement des capacités déjà mis en œuvre ou prévus au niveau sectoriel et interministériel, y compris sur financement extérieur ;
- Identifier, analyser et synthétiser les besoins de renforcement de capacités jugés prioritaires par les décideurs nationaux et provinciaux.

Ce volet de l'évaluation concernera les Gouvernorats et les services déconcentrés de l'Etat au niveau provincial et infra-provincial, les collectivités territoriales, en particulier les communes, ainsi que les communautés, y compris les organisations communautaires urbaines, péri-urbaines et rurales, les institutions religieuses et traditionnelles, les organisations représentatives des réfugiés, déplacés et retournés dans les zones concernées, les groupements de femmes et de jeunes. Il inclura également les Comités Provinciaux, Départementaux et Locaux d'Action (CPA, CDA et CLA).

4. Qualifications :

Le Consultant sera une firme et devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire ayant une expérience en planification du développement dans un contexte de développement territorial, de préférence au Tchad ou dans un pays de la sous-région.

Le personnel clé comprendra :

- 1 chef de mission, une expérience d'au moins 10 ans en planification locale/territoriale et en développement local et ayant déjà dirigé une mission similaire ;
- 1 expert en infrastructure ayant un diplôme pertinent d'au moins bac+5 et une expérience d'au moins 10 ans dans l'identification/l'évaluation de projets d'investissements et le contrôle/suivi des travaux ;
- 1 expert en cartographie ayant un diplôme pertinent d'au moins bac+5 et au moins 7 ans d'expérience, avec des compétences en matière d'utilisation de bases de données digitales ;
- 1 expert en renforcement des capacités institutionnelles disposant d'un diplôme pertinent d'au moins bac+5 dans les domaines de l'économie, gestion des ressources humaines, sociologie du développement, ou tout autres formations équivalentes ;
- 1 expert en renforcement des capacités communautaires disposant d'un diplôme pertinent d'au moins bac+5 dans les domaines de l'économie, sociologie du développement, ou tout autres formations équivalentes.

Le consultant peut proposer d'autres personnels et experts complémentaires (ingénierie, planification urbaine, sauvegardes, experts en renforcement des capacités supplémentaires, etc.). Le consultant devra mobiliser le nombre de personnes nécessaires pour couvrir l'ensemble des domaines requis et finir le mandat dans les délais.

5. Durée de la mission :

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission, hors délais d'approbation de l'administration, est estimée au maximum à trois mois (90 jours), à compter du lendemain de la date de signature du

contrat. Le consultant s'engage à démarrer la mission dans les 7 jours de la signature du contrat. Pendant toute la durée de la mission, la Firme s'engage à organiser son travail de façon à assurer l'accomplissement, dans les délais, de la mission et l'atteinte de ses objectifs tels que décrits dans les termes de référence.

Dans les sept (7) jours de la mise en vigueur de son contrat, le consultant soumettra à l'administration une note méthodologique. Dès la validation de ce document, le consultant commencera sa mission selon la chronologie convenue avec le projet.

6. Livrables :

Le consultant remettra les documents suivants :

- Une note méthodologique en une copie hard plus une copie électronique. La note comprendra la version finale de la méthodologie ;
- Un rapport intermédiaire à l'issue de la phase documentaire ;
- Le Rapport provisoire de l'étude en une copie hard plus une copie électronique qui fera l'objet d'une validation incluant la liste des projets prioritaires, la cartographie et les fiches projets ;
- Le Rapport Final de l'étude en une copie hard plus une copie électronique dans un délai d'une semaine (07 jours) à compter de la date de réception par le Consultant des remarques et recommandations sur le rapport provisoire en support électronique et en version papier.

Livrable	Délai de remise (en jours calendaires)	Délai de validation (en jours calendaires)
Note méthodologique	8 jours	5 jours
Rapport intermédiaire	20 jours après la remise de la note méthodologique	10 jours
Rapport provisoire	45 jours après la remise du rapport intermédiaire	10 jours
Rapport final	8 jours après le partage des commentaires sur le rapport provisoire	

7. Supervision de l'étude :

Le travail du consultant sera supervisé par l'UGP du projet et le comité technique de préparation.